

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 19 septembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 septembre 2017

N° 17-09-08

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2017

OBJET :

**Acquisition d'une parcelle
de terrain à Vervalet
auprès de Badoit.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Lionel CANNOO – Svitlana PRESSENSE – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

René THELISSON à Olivier PERRET – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Corinne BOICHON à Muriel ORIOU – Valérie BLANCHARD à Lionel CANNOO – Fabienne MULARD à Jean-Marc ALVES – Geneviève NIGAY à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2017
Publication : 19/09/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A VERVALET AUPRES DE BADOIT

Madame Fabienne MULARD ne prend pas part au vote.

Monsieur Julien GOUTAGNY, adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 5 juillet 2012, le Conseil municipal avait approuvé l'acquisition du bâtiment historique de Badoit.

A l'arrière de ce bâtiment, la parcelle de terrain nu n° 52 Section CC, d'une contenance de 461 m² est toujours propriété de Badoit qui n'a plus d'intérêt à la conserver. La Commune, dans le cadre de l'aménagement du site Badoit, Montée de la Fontfort, a décidé de l'acquérir.

Il vous est proposé d'acquérir auprès de SAEME ladite parcelle au prix de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de SAEME de la parcelle CC n°52 au prix de 3 000 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170914-17_09_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2017

Publication : 19/09/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 22 septembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.